



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

Une présence qui fait la différence

PROCÉDURE ET DEMANDE D'ADMISSION

DIPLÔME OBTENU IL Y A PLUS DE CINQ ANS

Conformément à ses règlements et aux exigences prescrites par le Code des professions du Québec, l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ) doit s'assurer de la compétence de ses membres. Pour être admissible au permis de psychoéducateur de l'OPPQ, il faut répondre aux exigences prescrites par le Code des professions du Québec et les règlements de l'Ordre.

Les diplômes suivants donnent ouverture au permis de psychoéducateur :

- Maîtrise en psychoéducation (M.Sc.) avec stages et rapport d'intégration professionnelle, Maîtrise en psychoéducation (M.Sc.) avec stages et évaluation de programme d'intervention et Maîtrise en psychoéducation (M.Sc.) avec mémoire et stages de l'Université de Montréal;
- Maîtrise en psychoéducation (M.Sc.) incluant un cheminement de type cours et Maîtrise en psychoéducation (M.Sc.) incluant un cheminement de type recherche de l'Université de Sherbrooke;
- Maîtrise en psychoéducation (M.Sc.) décernée par l'Université du Québec, obtenue au terme de l'un des programmes suivants:
 - + Maîtrise en psychoéducation avec stage de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
 - + Maîtrise en psychoéducation avec stage ou avec mémoire et stage de l'Université du Québec en Outaouais;
 - + Maîtrise en psychoéducation avec stage ou avec mémoire et stage de l'Université du Québec à Trois-Rivières;
- Maîtrise en psychoéducation (M. Ps. éd.) de l'Université Laval.

L'Ordre peut évaluer la compétence d'une personne qui demande la délivrance d'un permis, lorsque son diplôme a été obtenu plus de cinq ans avant sa demande. C'est au Comité des admissions par équivalence (le Comité) que l'Ordre a délégué cette responsabilité. Afin de déterminer si votre compétence doit être évaluée, vous devez compléter et nous faire suivre les documents indiqués ci-dessous.

S'il détermine que votre compétence doit être évaluée, le Comité procédera à cette évaluation. Sur la base des résultats de l'évaluation, le Comité pourra, s'il l'estime nécessaire pour la protection du public, imposer un stage et/ou un cours et/ou une supervision. De plus, le Comité pourra, après vous avoir permis de présenter vos observations :

1. refuser la délivrance du permis, s'il considère que vos connaissances ou habiletés ne sont pas équivalentes à celles des membres de l'Ordre;
2. accepter de vous inscrire au tableau mais limiter ou suspendre votre droit d'exercer des activités professionnelles jusqu'à ce que vous ayez complété avec succès un stage et/ou un cours et/ou une supervision.

LISTE DES DOCUMENTS REQUIS

Vous devez faire parvenir votre demande d'admission accompagnée des documents suivants :

- une lettre de motivation;
- une copie officielle (portant le sceau de l'université) du relevé de notes du baccalauréat;
- une copie officielle (portant le sceau de l'université) du relevé de notes de la maîtrise;
- une copie officielle (portant le sceau de l'université) du relevé de notes de la propédeutique, le cas échéant;
- une preuve de l'obtention du diplôme de maîtrise (photocopie ou attestation);
- tout document ou attestation de formations, particulièrement les formations suivies dans les 5 dernières années, en lien avec le champ d'exercice du psychoéducateur, avec le descriptif de ces formations;
- un curriculum vitae détaillé incluant une description précise de vos tâches en lien avec le champ d'exercice du psychoéducateur ainsi que le questionnaire dûment complété;
- des attestations ou preuves des emplois pertinents occupés en lien ou connexes au champ d'exercice du psychoéducateur (ex. : description de tâches officielle de l'employeur, relevé de paie, lettre de l'employeur);
- le formulaire de demande d'admission dûment complété et signé;
- le paiement couvrant les frais d'ouverture du dossier;
- le paiement couvrant les frais d'étude du dossier.

FRAIS D'ADMISSION

- Frais d'ouverture de dossier au montant de **114,98 \$ (taxes incluses)**
- Frais d'étude de dossier au montant de **574,88 \$ (taxes incluses)**

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom Prénom

Sexe F H A Date de naissance (année / mois / jour) Courriel

Téléphone

Adresse de résidence

App No civique Rue

Ville Province Code postal

VEUILLEZ NOTER QUE VOUS RECEVREZ LA FACTURATION PAR COURRIEL.

DÉCLARATION OBLIGATOIRE : DÉCISION OU POURSUITE

Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien vous déclarant coupable d'une infraction criminelle ou d'une décision d'un tribunal étranger vous déclarant coupable d'une infraction qui, si elle avait été commise au Canada, aurait pu faire l'objet d'une poursuite criminelle?

OUI NON

Si vous avez répondu « oui » à la question précédente, avez-vous obtenu pardon pour cette infraction? Si vous avez répondu « non » à la question précédente, veuillez passer à la question suivante.

OUI NON

Avez-vous fait l'objet d'une décision rendue au Québec vous déclarant coupable d'exercice illégal ou d'usurpation de titre ou d'une infraction à une disposition d'une loi du Québec ou d'une loi fédérale identifiée au Code de déontologie de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec à cette fin?

OUI NON

Avez-vous fait l'objet d'une décision rendue hors Québec vous déclarant coupable d'une infraction qui, si elle avait été commise au Québec, aurait pu faire l'objet d'une poursuite pénale pour exercice illégal ou usurpation de titre ou d'une poursuite pénale en vertu d'une disposition d'une loi du Québec ou d'une loi fédérale identifiée au Code de déontologie de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec à cette fin?

OUI NON

Avez-vous fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue au Québec par le conseil de discipline d'un autre ordre ou par le Tribunal des professions en appel d'une décision de ce conseil et vous imposant la révocation d'un permis ou la radiation du tableau, y compris la radiation provisoire, une limitation, y compris une limitation provisoire, ou une suspension du droit d'exercer les activités professionnelles?

OUI NON

Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue hors Québec qui, si elle avait été rendue au Québec, aurait eu l'effet d'une sanction imposant la révocation d'un permis ou la radiation du tableau, y compris la radiation provisoire, une limitation, y compris une limitation provisoire, ou une suspension du droit d'exercer les activités professionnelles?

OUI NON

Faites-vous l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus?

OUI NON

NOTE IMPORTANTE : Advenant que l'une de ces éventualités se produise en cours d'année, vous êtes tenu, dans les 10 jours à compter du jour où vous en êtes vous-même informé, d'en aviser la secrétaire de l'Ordre.

RENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Diplôme	Université	Date d'obtention	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Diplôme	Université	Date d'obtention	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Nom de l'employeur actuel	Titre du poste occupé	Date d'entrée en fonction	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Adresse de l'employeur			
Bureau	No civique	Rue	Ville
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Province	Code postal	Téléphone	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

DÉCLARATION RELATIVE À L'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE

Vous trouverez, sur le site, un document des courtiers La Capitale expliquant la couverture de votre nouvelle police d'assurance-responsabilité professionnelle **obligatoire**. Si vous souhaitez exercer en pratique privée, la prime d'assurance sera différente.

Souhaitez-vous exercer en pratique privée

OUI NON

Prenez note que si votre catégorie change en cours d'année, vous devrez nous en aviser afin de modifier votre couverture.

MODE DE PAIEMENT

TARIFICATION

- 114,98 \$ (taxes incluses) - frais d'ouverture de dossier
 574,88 \$ (taxes incluses) - frais d'étude de dossier

PAIEMENT

Chèque

Le chèque doit être libellé
au nom de : OPPQ

Carte de crédit

Votre facture sera émise dans votre dossier en ligne, via le Portail de l'OPPQ

CONFIDENTIALITÉ

Conformément aux dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, les renseignements personnels sont confidentiels et ne serviront qu'à procéder à la délivrance de votre permis. Les dossiers seront conservés au siège de l'Ordre et n'auront accès à votre dossier que les employés de l'OPPQ dûment autorisés.

De plus, vous pourrez vous prévaloir du droit d'accès à votre dossier ou de rectification des renseignements qui y sont versés en faisant la demande par écrit à la secrétaire de l'Ordre.

CONFORMITÉ

Il est important de cocher avant de nous retourner votre demande d'admission

- Je comprends qu'une fausse déclaration entraîne le rejet de ma demande et qu'une demande acceptée sous fausse déclaration devient nulle.
- J'atteste que les renseignements fournis sont exacts.

Date

TRANSMISSION DES DOCUMENTS

Vous devez joindre à votre demande d'admission tous les documents pertinents à l'ouverture de votre dossier. Toute demande d'admission doit être accompagnée de votre paiement.

Vous pouvez nous transmettre le présent formulaire dûment rempli par :

PAR COURRIEL à mvalade@ordrepsed.qc.ca

PAR LA POSTE à OPPQ-ADMISSION 510-1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, Montréal (Québec) H3M 3E2

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec :

Marika Valade, adjointe aux admissions par équivalence et à la direction de l'encadrement et du soutien de la pratique
514 333-6601 ou 1 877 913-6601 # 261
mvalade@ordrepsed.qc.ca

OPPQ - Octobre 2024